

### Outil de prévention

## Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

Près d'un français sur quatre est aujourd'hui potentiellement confronté au risque d'inondation. L'objectif des PPRNi (inondation), établis par l'Etat dans les territoires à enjeux, est d'éviter d'accroître la population et les biens exposés.

### ZONAGE DES RISQUES

Le PPRNi s'appuie sur une carte de zonage réglementaire issue du croisement des zones d'aléa inondation (hauteur d'eau, vitesse d'écoulement) et des enjeux (zone urbaine dense, habitat dispersé, zone naturelle...). L'aléa inondation est défini pour l'évènement historique le plus fort connu ou pour un évènement théorique d'occurrence centennale, tout en considérant la fiabilité des dispositifs de protection existants.

La carte différencie les zones en fonction du degré d'exposition au risque d'inondation et de l'intérêt de la préservation des champs d'expansion des eaux.



Sur cet extrait de carte de PPRNi, figurent deux zones réglementaires : une zone rouge et une zone bleue.

### RÈGLEMENT ADAPTÉ SELON LES ZONES

Le règlement du PPRNi prévoit des règles de constructibilité différenciées :

- Il interdit toute construction nouvelle dans les zones d'aléa fort et les zones naturelles d'expansion des crues.
- Il soumet à prescriptions la constructibilité dans les zones d'aléa modéré en imposant par exemple un niveau de plancher au-dessus des plus hautes eaux.
- Il peut même parfois fixer des obligations de réduction de vulnérabilité pour les biens existants.

Le PPRNi est un outil qui doit être considéré dans l'intérêt de tous. Il a une portée réglementaire mais aussi informative.

Vous pouvez consulter le PPRNi :

- dans votre mairie
- sur le site internet de votre préfecture
- sur le site internet <http://cartorisque.prim.net>

## Contacts

La lettre « Inond'actions Charente & Estuaire » est publiée par :



**EPTB Charente**  
2 place Saint-Pierre - 17100 SAINTES  
Téléphone : 05 46 74 00 02 - Fax : 05 46 74 00 20  
Courriel : [eptb-charente@fleuve-charente.net](mailto:eptb-charente@fleuve-charente.net)

### Directive Inondation

## Le TRI Saintes-Cognac-Angoulême

### CARTE DES RISQUES

La cartographie du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) Saintes-Cognac-Angoulême a été approuvée par le Préfet Coordonnateur de Bassin le 3 décembre 2014. Elle présente les zones inondables et les enjeux exposés pour trois niveaux de crue : fréquent, moyen et extrême.



Crue fréquente occupant en grande partie le lit majeur entre Saintes et Cognac

### PROGRAMME D'ACTIONS À ÉLABORER

Sur la base de cette connaissance, des actions devront être menées pour réduire la vulnérabilité du territoire, prolongeant la démarche impulsée par le PAPI. L'élaboration de ce programme, copiloté par l'EPTB Charente et les services de l'Etat, s'engage en ce début d'année 2015, en concertation avec les parties prenantes.

A suivre...

### Gestion intégrée de l'eau

## Les zones humides à notre service

Les zones humides sont des terrains inondés ou gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire. Elles peuvent être situées en tête de bassin versant, en bordure de cours d'eau, dans l'estuaire, en zone de marais...

Elles sont d'un intérêt fondamental puisqu'elles rendent de nombreux services dits « écosystémiques » :

- Rôle de réservoir, stockant puis restituant les eaux de manière différée. Ceci leur confère une fonction de régulation des crues (ralentissement des eaux de ruissellement, expansion des crues), de recharge des nappes et de soutien des débits d'étiage.
- Rôle de filtre, par la rétention, le piégeage ou la transformation des matières en suspension, des nutriments, des polluants. C'est une fonction épuratrice.
- Rôle de ressources vivantes : c'est au cœur des zones humides que l'on rencontre la plus grande diversité d'habitats et d'espèces.
- Rôle de dissipation de l'énergie hydraulique, permettant d'atténuer les effets érosifs sur les versants, en plaine ou sur les berges.

Pourtant ces espaces sont en constante régression : 50 % des zones humides ont disparu en France entre les années 1960 et 1990. Le bassin versant de la Charente n'y fait pas exception.

On comprend alors la nécessité de préserver, de reconquérir ces espaces et d'y adapter les pratiques !

Zone humide et élevage dans le secteur de Taillebourg © EPTB Charente

Pour en savoir plus :

- Contact : Stéphane Lemesle, chef de projet « prévention des inondations »
- Internet : [www.fleuve-charente.net](http://www.fleuve-charente.net)

Avec la participation financière de :



www.aggetos.fr

### À LA UNE

## Barrage de Saint-Savinien, le projet de dévasement



### UNE OPÉRATION COMPLEXE

Le barrage de Saint-Savinien a été mis en service en 1968 par le Département de la Charente-Maritime pour favoriser les écoulements en crue de la basse vallée de la Charente (agrandissement du bras de coupure du méandre) et pour alimenter en eau les marais nord et sud de Rochefort. Au fil des années, un envasement important a été constaté, réduisant ainsi la section du lit mineur. Le dragage des vases pour rétablir la capacité d'écoulement se révélait alors une solution évidente mais pourtant complexe, puisque située à la croisée des usages des milieux aquatiques et des réglementations : évacuation des boues, archéologie préventive, captage d'eau, habitats et espèces protégés...

### UN PROJET TECHNIQUE CONFORTÉ

Dans la continuité des études préalables menées par l'EPTB Charente, le Département de la Charente-Maritime s'est saisi de la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour conduire à terme les études techniques et réglementaires. Le projet

prévoit ainsi l'extraction d'environ 600 000 m<sup>3</sup> de sédiments entre Port-d'Envaux et l'autoroute A 837 en aval de Saint-Savinien. La drague du Département, baptisée « La Grande Mulette », sera déployée pour procéder à l'aspiration de ces vases accumulées. Plusieurs années d'intervention seront nécessaires. 90 % des sédiments seront décantés à terre, acheminés par des conduites de refoulement, principalement au niveau du site de la Butte des Angléas à Saint-Savinien. Ils seront ensuite valorisés dans la reconstitution de sols agricoles. 10 % des sédiments seront libérés au fil de l'eau dans la Charente, en aval du barrage. L'entretien courant autour du barrage et la bonne gestion des vannes permettront de stabiliser dans la durée le profil du lit de la Charente.

Les dossiers réglementaires vont être déposés pour instruction auprès de la Préfecture de la Charente-Maritime au printemps 2015.

**Maitre d'ouvrage :** Département de la Charente-Maritime  
**Financeurs :** Etat 50%, Département 50 %



### Édito

Didier LOUIS

Président de l'Institution interdépartementale du Fleuve Charente (EPTB Charente)

2015 est une année charnière pour le PAPI Charente & Estuaire. Un bilan sera effectué d'ici l'automne pour envisager la proposition d'actions complémentaires à inscrire dans un avenant au programme.

2015 est aussi une année importante dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation. Les stratégies locales s'engagent sur les territoires identifiés à risque important d'inondation (TRI), poursuivant la démarche initiée par les PAPI.

2015 est enfin une année structurante pour la gestion du grand cycle de l'eau. Les collectivités devront se saisir de la compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) instaurée l'an passé et réfléchir à l'organisation territoriale adéquate.

2015 est une année riche en perspective !

## Sommaire

Un programme, des actions, un suivi pages 2/3

- La gouvernance du PAPI Charente & Estuaire
- Crédits dépensés
- Le point sur quelques actions

Focus « Inond'Actions » page 4

- Le Plan de Prévention des Risques Naturels
- Le TRI Saintes-Cognac-Angoulême
- Les zones humides à notre service

### Une exposition sur Xynthia

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a dévoilé l'été dernier une exposition intitulée « Retour sur Xynthia, dans l'estuaire de la Charente », réalisée avec le concours du Centre International de la Mer. Cette exposition, dédiée au grand public, est un outil pédagogique d'information et de sensibilisation sur le risque de submersion marine. Elle est mise à disposition des communes de l'estuaire de la Charente, sur simple demande (renseignements auprès de la CARO : 05 46 82 10 68).

### Compétence GEMAPI

La loi dite « MAPTAM », promulguée le 27 janvier 2014, a créé une compétence GEMAPI, GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Auparavant, différentes collectivités se partageaient l'exercice de ces missions. La compétence est dorénavant codifiée et attribuée au bloc communal (commune, Etablissement Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre) qui peut la déléguer ou la transférer. La prise de compétence est obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et deviendra exclusive au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La gouvernance du territoire du bassin de la Charente doit donc s'adapter pour satisfaire à la bonne gestion du grand cycle de l'eau.

## LA GOUVERNANCE DU PAPI CHARENTE & ESTUAIRE

### Coordination du PAPI

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations Charente & Estuaire est animé par l'EPTB Charente, institution interdépartementale chargée de promouvoir la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Charente. Elle assure à ce titre la coordination des actions du programme portées par les différentes collectivités, le soutien technique et administratif des maîtres d'ouvrages et met en œuvre certaines des opérations inscrites (culture du risque, études de réduction des risques, animation sur l'aménagement du territoire et la gestion de crise...).

L'Institution du fleuve Charente a été créée en 1977 à la suite de la sécheresse historique de 1976. Elle regroupe les Conseils généraux des départements de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne. Elle favorise la concertation entre les collectivités territoriales compétentes pour la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. L'Institution a été reconnue EPTB, Établissement Public Territorial de Bassin de la Charente en 2007.

### Comité de pilotage du PAPI

En tant qu'animateur, l'EPTB Charente réunit périodiquement un comité de pilotage chargé de faire le point sur l'avancement des différentes actions du PAPI, de veiller au maintien de la cohérence du programme, de prendre connaissance des moyens mobilisés et d'ajuster si besoin la programmation. Le comité de pilotage du PAPI Charente & Estuaire est composé d'une quarantaine de membres : services de l'Etat, maîtres d'ouvrages, partenaires financiers, collectivités directement concernées par les actions, porteurs de SCoT, acteurs du littoral... Il s'est déjà réuni à quatre reprises depuis la signature du PAPI le 7 mai 2013.

- A Rochefort le 26 juin 2013
- Aux Gonds le 28 novembre 2013
- A Rochefort le 17 juin 2014
- A Taillebourg le 17 novembre 2014

## CRÉDITS DEPENSÉS

• Axe 1 - Culture du risque  
**47 milliers € HT**  
(soit 25 % de réalisation)

• Axe 2 - Prévision des inondations  
**Pas de crédits inscrits**  
(actions en régie)

• Axe 3 - Gestion de crise  
**Pas de dépense à ce jour**

• Axe 4 - Risque et urbanisme  
**357 milliers € HT**  
(soit 69 % de réalisation)

• Axe 5 - Réduction de vulnérabilité  
**330 milliers € HT**  
(soit 21 % de réalisation)

• Axe 6 - Ralentissement des écoulements  
**Pas de dépense à ce jour**

• Axe 7 - Travaux de protection  
**831 milliers € HT**  
(soit 17 % de réalisation)

Evaluation en date du 31/12/2014

➤ Au prochain numéro : Les diagnostics de vulnérabilité

## Le point sur QUELQUES ACTIONS du Programme d'Actions de Prévention des Inondations

### Actions MARITIMES

#### Réduction de vulnérabilité

#### SCHEMA DE PROTECTION DE L'ESTUAIRE

Un schéma de protection contre la submersion marine dans l'estuaire de la Charente a été engagé dans le cadre du PAPI. Cette opération, menée par le Département de la Charente-Maritime, se déroule en trois grandes étapes :

- Réalisation d'un modèle hydraulique,
- Tests de scénarios d'aménagement,
- Définition d'un programme de travaux.

Le modèle permettant de simuler les submersions marines et les crues de la Charente depuis Saint-Savinien jusqu'à l'embouchure, vient d'être livré. Il est essentiel pour comprendre le fonctionnement de l'estuaire et pour évaluer les incidences de projets de construction de digues, d'une rive sur



➤ L'estuaire de la Charente

l'autre, de l'amont vers l'aval et inversement. Des scénarios d'aménagements de protection, ajustés selon la vulnérabilité des enjeux (secteurs d'habitat, zones d'activités économiques...), vont être testés dans le modèle. Les élus locaux seront évidemment au cœur des réflexions.

Le scénario le plus consensuel sera ensuite décliné en programme de travaux hiérarchisés et phasés dans le temps.

#### Conscience du risque

#### JOURNÉE D'INFORMATION SUR LE PCS

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a organisé à Rochefort le 17 octobre 2014

une journée d'information et d'échange sur le thème du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), à destination des élus et des services des communes de l'agglomération. Une cinquantaine de participants étaient présents à ce séminaire.

Madame la Sous-Préfète de Rochefort, le SDIS, la ville de Rochefort et la commune de l'île d'Aix sont venus témoigner de la mise en œuvre de cet outil d'organisation communale, essentiel à la bonne gestion des risques notamment d'inondation, rappelant que le PCS se devait d'être actualisé et testé régulièrement.

#### Au prochain numéro :

➤ La Corderie Royale se protège...

### Actions FLUVIALES

#### Conscience du risque

#### POSE DE REPÈRES DE CRUES



➤ Le modèle du repère de crue

En partenariat avec une quarantaine de communes, l'EPTB Charente établit des repères de crues historiques. Ils matérialisent les plus hauts niveaux d'inondation atteints, de mémoire d'homme,

par les crues du fleuve Charente et de ses affluents : événements de 1982, 1962, 1944 ou 1986 selon les secteurs. En ce début d'année 2015, près de 80 repères

en pierre de lave émaillée seront scellés sur des bâtiments situés en zone inondable afin de préserver la mémoire collective des inondations. Avec le temps, les souvenirs s'érodent et les populations changent ; les repères de crues devraient donc permettre à certains de se rappeler le niveau de risque et à d'autres de découvrir la réalité de ce phénomène naturel.

C'est en conservant la trace historique des événements passés que l'on pourra mieux se préparer au risque d'inondation.

#### Territoires concernés :

- Vallée de la Charente depuis Civray jusqu'à la confluence avec la Boutonne
- Vallées de certains affluents : l'Argentor, la Tardoire, le Bandiat, l'Aume, l'Antenne, la Seugne

\*La vallée de la Boutonne et l'estuaire de la Charente seront équipés de repères dans le cadre d'autres opérations.

#### Conscience du risque

#### INFORMATION SUR LES MILIEUX HUMIDES

Chaque année, le Syndicat Mixte du bassin versant de la Boutonne (SYMBO) propose une journée d'information sur les risques d'inondation. La session organisée le 7 septembre 2014, concernait le rôle de « l'espace rivière » en tant que régulateur des débits. Pour illustrer le thème, le SYMBO avait choisi comme lieu de ralliement une prairie communale à St-Julien-l'Escap, site d'expansion des crues conventionné avec un agriculteur pour la pratique d'une activité d'élevage préservant la zone et son rôle de gestion des eaux.

Près de 25 personnes ont ensuite participé à une randonnée pédagogique le long de la Boutonne, à la découverte des zones humides et des



➤ Parcours découverte le long de la Boutonne

modalités de gestion de la végétation des cours d'eau, contribuant à l'écrêtement des crues.

#### Au prochain numéro :

➤ Avancement des Plans de Prévention des Risques...

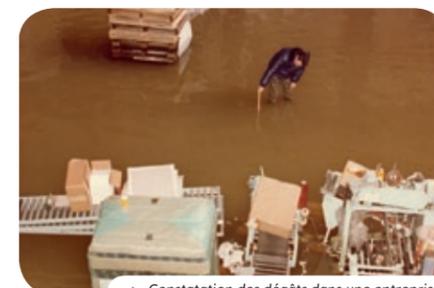
### Actions GÉNÉRALES

#### Réduction de vulnérabilité

#### VULNÉRABILITÉ DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Face au risque d'inondation, les enjeux exposés sont multiples : populations, habitats, infrastructures publiques... sans oublier et elle est essentielle, l'activité économique.

Outre le risque de dommages directs, l'enjeu est stratégique puisqu'un arrêt d'activités peut paralyser le territoire : chômage technique, problèmes de ravitaillement, fragilisation des



➤ Constatation des dégâts dans une entreprise à Cognac en 1982

entreprises... A l'inverse, en cas de continuité d'activités, la résilience des territoires c'est-à-dire le retour à la normale après l'inondation

est favorisée : mobilisation des artisans, disponibilité des matériaux et matériels pour la réparation des dégâts...

#### Quelques chiffres :

À Rochefort, 20 % des établissements industriels et commerciaux (et près d'un emploi sur deux) se situeraient dans une zone à risque d'inondation. Ce chiffre serait de 15 % pour la ville de Saintes.

L'EPTB Charente engage donc une identification des enjeux économiques potentiellement exposés au risque d'inondation, à l'échelle du

bassin versant de la Charente. Une campagne de sensibilisation sera ensuite déployée auprès des collectivités et des entrepreneurs pour promouvoir la nécessité d'anticiper le risque d'inondation dans le cadre de leur activité.

Des mesures organisationnelles et/ou des travaux légers peuvent parfois suffire à limiter le risque de paralysie de l'activité. Cela exige de prendre le temps de diagnostiquer son entreprise, d'anticiper et de formaliser les moyens à mettre en place pour gérer l'inondation.

#### Au prochain numéro :

➤ Le patrimoine culturel face au risque d'inondation...